

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe, le mardi 19 janvier 2021 à 19 h 30 par vidéoconférence, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure.

QUE conformément aux dispositions des arrêtés ministériels, pris en vertu de la *Loi sur santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), la demande de dérogation mineure 2020-05 sera soumise à une procédure de consultation écrite **de minimum quinze (15) jours** à partir de la publication du présent avis. Considérant la période des fêtes, cette demande se termina le **17 janvier 2021** à minuit.

DEMANDE 2020-05

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ, NATURE ET EFFET :

DEMANDE 2020-05 : Lot # 5 114 541 du Cadastre du Québec – visant à permettre une marge avant secondaire de 9,5 mètres au lieu de 10 mètres, tel qu'exigé à la grille des normes et usages H1-26.

La demande de dérogation mineure vise le lot # 5 114 541 du Cadastre du Québec. Les personnes intéressées peuvent participer à une procédure de consultation écrite en transmettant leurs questions et/ou commentaires à l'adresse courriel suivante : info@stpolicarpe.ca, si elles en manifestent le désir.

QUE cette demande de dérogation mineure et la présentation relative aux changements apportés par cette demande de dérogation mineure sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 21^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt.



Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21 décembre 2020, entre 11 et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 décembre 2020.



Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière